

Article

« L'industrie culturelle franco-ontarienne : à stimuler quand elle existe et quand elle n'existe pas encore »

Simon Laflamme

Liaison, n° 61, 1991, p. 38-40.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/42434ac>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

L'industrie culturelle franco-ontarienne : à stimuler quand elle existe et quand elle n'existe pas encore

par Simon Laflamme

Un rapport sur **Le secteur des industries culturelles de langue française en Ontario** vient de paraître. Il a été écrit par Jean-Pierre Cloutier pour la Direction des industries et organismes culturels du ministère de la Culture et des Communications (Toronto, Imprimeur de la reine pour l'Ontario, 1990).

La lecture de ce document laisse perplexe. On a l'impression de lire une œuvre inachevée. On a surtout le sentiment d'aboutir à des résultats non autorisés. Non pas que ces résultats choquent par leur étrangeté. Il semble tout simplement qu'on ne peut pas juger de leur vérité. Et même s'ils



s'apparentent à des opinions populaires, le rapport ne leur donne pas la confirmation des démonstrations systématiques.

Certains facteurs provoquent cette stupéfaction chez le lecteur.

Le premier a trait à la méthodologie. L'auteur indique que neuf questionnaires ont été conçus. La diversité des secteurs culturels justifie théoriquement une telle dispersion des instruments de mesure, mais les nombres de cas par secteur ne légitiment pas toujours le recours à cette technique. Ainsi, par exemple, des questionnaires ont



été imaginés pour des populations d'un seul élément : théâtre commercial et producteur de disques. On compte aussi quatre populations de moins de huit éléments pour lesquelles l'analyste a préféré l'enquête par questionnaire à toute autre forme de collecte d'information. Des populations plus importantes ont été visées mais aucune des neuf ne dépasse trente-huit éléments. Un traitement statistique est inadmissible, voire

absurde, sur des groupements trop restreints. Par ailleurs, les points communs entre des questionnaires ne sont pas évidents, ce qui rend difficile la compilation d'informations au niveau de l'ensemble global. Des instruments d'analyse différents ne permettent pas, normalement, de réunir les ensembles qu'ils ont servi à étudier. La totalité des réponses à des questionnaires différents ne constitue pas un échantillon (ni une population) unique. Il faut ajouter à ces remarques suspicieuses le fait que des cent trente-six questionnaires envoyés, seulement cinquante ont été reçus et que, dans certains secteurs, la proportion de réponses a été nulle. Cette faible participation aurait pu être prévenue avec des ressources adéquates ou des moyens mieux appropriés au type d'informations requises. L'auteur dit encore avoir procédé à « des entrevues avec des personnes travaillant dans les différents domaines » (page 9). Or, ces entrevues n'ont pas été traitées systématiquement. Elles ont, certes, animé la réflexion, mais le lecteur n'en voit pas la texture dans les développements du rapport.

Cette observation conduit au second facteur à cause duquel le lecteur éprouve un certain étonnement. Il s'agit du traitement des données. Le texte ne relève qu'exceptionnellement qui pense quoi. La pensée de son auteur se confond avec les informations sur lesquelles elle aurait dû, en principe, s'appuyer. On ne voit pas l'auteur analyser des idées, des opinions; on ne le voit pas rapporter. On le voit évoluer tant bien que mal dans un univers de choses à dire. On ne le voit pas départager. Les informations qu'aurait dû lui fournir les questionnaires subissent le même sort. Elles se dissolvent dans l'expression des idées de l'auteur. Elles ne semblent pas servir à la structuration de ces idées. On sait qu'il y a eu des questionnaires; on n'en voit pas la matière dans le corps du rapport. Celui-ci se termine alors qu'on attend toujours l'analyse qui aurait dû en porter le contenu, en cautionner les recommandations.

Le troisième facteur de surprise provient de la forme, laquelle n'est pas dissociable de la méthode d'analyse et de la façon de manipuler les données. Le rapport ne compte pas cent pages. La présentation des secteurs débute à la page 23 et se termine à la page 66. Ce qui aurait dû être l'analyse s'étend donc sur moins de 25 pages. Déjà au tiers de l'ouvrage, l'auteur est prêt à conclure et à recommander. Et c'est ce qu'il fait sur pas moins de onze pages — le reste du rapport étant réservé à des appendices de toutes sortes. Ces disproportions et le mode d'analyse font en sorte que les conclusions découlent moins de ce qui les précède qu'elles ne se juxtaposent à des propos antérieurs; l'auteur analyse si peu

et conclut tellement qu'on ne voit pas comment la fin provient du début. Les conclusions sont tout simplement de nouvelles affirmations ou des répétitions d'avis antécédents. L'auteur donne néanmoins le titre de constatations à plusieurs de ces allégations.

Certaines idées maîtresses émanent, malgré tout, de ce rapport. Mais ces idées sont loin d'être indiscutables.

Jean-Pierre Cloutier souhaiterait que l'industrie culturelle franco-ontarienne se développe, car elle est nécessaire au développement de la culture franco-ontarienne. Tautologie, mais principe de base auquel seules des visées racistes ou des esprits aliénés peuvent s'opposer. Ce développement, précise-t-il, doit emprunter deux directions. La première est celle de l'autonomie financière des entrepreneurs culturels. Et il déplore que « la communauté franco-ontarienne n'a pas encore exploré la notion de marier des objectifs culturels à des résultats commerciaux » (page 67). Les aventures économique-culturelles, entend-il, ont été trop

a) des projets ayant pour résultat l'établissement de plans d'action stratégiques;

b) des projets ayant pour résultats la consolidation des activités actuelles en Ontario;

c) des projets ayant pour résultat l'expansion des entreprises et l'accroissement de leurs activités sur les marchés de l'Ontario (et ensuite des autres marchés canadiens);

d) des projets ayant pour résultat une meilleure performance des entreprises et organismes dans les domaines de la gestion, de la commercialisation et de la promotion;

e) des projets ayant pour résultat la création de possibilités de formation et d'emploi pour les Franco-Ontariens dans tous les secteurs » (page 75).

Une telle philosophie parle d'elle-même. Elle est sa propre confirmation. En fait, ces recommandations auraient pu être écrites avant que l'enquête n'ait eu lieu. Elles n'ont pas à s'accrocher à une analyse. Elles relèvent d'une position philoso-

Il est postulé que tout ce qui existe est supérieur à tout ce qui pourrait venir. Il y a dès lors une énorme discrimination qui est faite à l'endroit de tout projet de création, à l'endroit de toute nouveauté.

limitées et trop peu nombreuses : « l'esprit d'entrepreneurship s'est surtout manifesté dans les secteurs du détail du livre, du théâtre commercial et de la production de films et de vidéos » (page 67). La seconde est celle d'un usage plus éclairé des subventions : « les Franco-Ontariens doivent se prévaloir davantage des programmes et services gouvernementaux et en faire un meilleur usage » (page 73).

Ces deux directions sont en apparence opposées. Ou bien, peut-on prétendre, les entreprises sont libres, ou bien elles dépendent de l'État. L'auteur adopte toutefois ici une perspective économique commune où l'idéal est celui de la libre entreprise, mais où l'État a pour tâche de contribuer à la naissance, à la survie et à l'émancipation des entreprises. Et c'est bel et bien cette philosophie qui se dégage des normes que Jean-Pierre Cloutier voudrait qu'adoptent les autorités politiques pour dispenser leurs deniers.

« Les programmes gouvernementaux d'aide financière aux industries culturelles devraient s'inspirer des lignes directrices suivantes pour prioriser les demandes :

phique. Cela aurait pu être prescrit, en substance, à n'importe quel gouvernement par toute personne d'allégeance sociale-démocrate à fortes tendances libérales.

Mais derrière cette philosophie, se profile un certain corporatisme. Ces directives commandent finalement d'aider les entreprises à se développer économiquement, d'aider seules celles qui existent déjà. Il est donc postulé que tout ce qui existe est supérieur à tout ce qui pourrait venir. Le simple fait d'être déjà là devrait constituer un critère de sélection. Il y a dès lors une énorme discrimination qui est faite à l'endroit de tout projet de création, à l'endroit de toute nouveauté. Alors que la culture est le lieu par excellence de la création et de la nouveauté. Un groupement de créateurs qui ne pourrait évoluer à l'intérieur du cadre des institutions déjà établies devrait tout simplement, et a priori, être condamné à ne pas bénéficier des faveurs de l'État. Pour une société dont la culture est loin d'avoir connu l'apogée, une société qui souffre encore de sous-développement, une société dont l'ensemble de la création culturelle ne peut que s'enrichir de la multiplication des artistes et de l'éducation des publics —



auxquels est elle-même liée la création — c'est là prendre une décision bien grave, bien risquée, et sûrement prématurée. Il y a peu à redire sur l'idée d'encourager l'État à encourager les entreprises existantes; encourager l'État à décourager toute nouvelle structure n'est pas une incitation du même ordre.

De façon consistante avec cette intention de favoriser et d'étendre ce qui existe déjà, l'auteur parle avec insistance de coordination. Les organismes culturels franco-ontariens doivent agencer leurs efforts. « La création, par les producteurs franco-ontariens, d'une association (sectorielle ou multi-sectorielle) et/ou leur affiliation à des associations de langue anglaise offrirait un mécanisme essentiel pour assurer la coopération et la coordination nécessaires » (page 75). Or, cette idée de mise en ordre, structurée, ne pourrait que privilégier les producteurs déjà en fonction, et c'est d'autant plus vrai que les instances supérieures devraient être composées de ces dits producteurs. Bien entendu,



l'idée de coordonner les faits et gestes de la production culturelle franco-ontarienne ne pourrait, à certains égards, qu'être salutaire. Cela ménagerait des énergies, ne dédoublerait pas les interlocuteurs auprès des autorités subventionnaires, et ainsi de suite. Mais dans la mesure où l'avenir intégral du développement de l'industrie culturelle franco-ontarienne doit dépendre de cette coordination, il y a lieu de s'alarmer. La société franco-ontarienne est loin d'avoir atteint le stade de maturité où les institutions culturelles sont tant et tellement nombreuses et représentatives qu'il n'y a plus qu'à coordonner ce qui a été réalisé jusqu'à ce jour. À côté de cette idée de régulation des institutions en place, Jean-Pierre Cloutier devrait ajouter celle d'incitation à la création, d'encouragement des initiatives qui ne s'inscrivent pas forcément dans les milieux établis de production. Il devrait aussi ajouter celle de développement populaire. Car les institutions culturelles sont inexorablement attachées à la société dont elles font partie. À telle société, telle créativité; à telle créativité, telle société. Le milieu de la production culturelle a besoin de coordination; les autorités politiques seront mieux à même de desservir les institutions déjà existantes si celles-ci ordonnent leurs projets. Mais le ministère de la Culture et des Communications ne devrait pas limiter ses interventions à la simple satisfaction des réclamations des producteurs institués. Son rôle devrait aussi être celui de la promotion de la culture franco-ontarienne dans toutes ses facettes. Il lui faut encourager les industries déjà en place mais aussi veiller à l'émergence de toutes celles qui n'ont pas encore vu le jour, émergence qui est nécessairement d'autant plus merveilleuse que la culture de toute la société l'est elle-même.

Au fil des ans LIAISON

a branché son public
lecteur sur

Robert Bellefeuille

Claire Faubert

Jean Marc Dalpé

Lina Chartrand

Michel Ouellette

Marguerite Andersen

Robert Dickson

Anne-Marie Bénéteau

Robbert Fortin

Jean-Guy Labelle

Julie West

L'énergie des artistes
de l'Ontario français
se communique
5 fois l'an
et le courant passe
par

LIAISON

Revue Liaison
C.P. 358, succ. A
Ottawa (Ontario) K1N 8V3